

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

## Soutien financier à un audit PEIK

Le programme SuisseEnergie de la Confédération a créé la plateforme PEIK pour encourager les PME à améliorer leur efficacité énergétique, réduire leurs coûts et augmenter la compétitivité, ainsi que préserver l'environnement.

Il est prouvé que l'optimisation des installations permet de réduire durablement la consommation et le coût énergétique, de manière à réaliser des économies d'énergie allant de 10 à 15%. Les mesures ainsi réalisées le sont sans grands investissements, ni travaux.

Convaincu du potentiel d'économies réalisables et de la pertinence des audits PEIK, le canton de Neuchâtel a décidé d'accorder un soutien complémentaire à celui accordé par la Confédération pour les 50 premiers audits PEIK réalisés par des PME neuchâteloises, à raison d'au maximum CHF 1'000.-/site.

### Conditions

- PME neuchâteloises ;
- PME dont les coûts énergétiques se situent entre CHF 20'000.- et CHF 300'000.-/an ;
- Respect des conditions d'éligibilité des entreprises établies par PEIK.

### Calcul du soutien cantonal

Le soutien financier du canton à l'audit PEIK est d'au maximum 1'000 CHF/site. Ce montant sera adapté pour ne pas dépasser un taux de subventionnement global de 75% qui tient compte du soutien financier neuchâtelois, de celui de SuisseEnergie (maximum 1'500 CHF/audit) ou de tout autre soutien tiers accordé pour la prestation.

### Exemple

Coût moyen d'un audit PEIK :	4'000.-
Aide financière de SuisseEnergie- (50% du coût de l'audit, max. CHF 1'500.-)	-1'500.-
Aide financière du canton NE : (Complément pour atteindre un taux de subventionnement globale de max. 75% avec une aide de max. CHF 1'000.-)	-1'000.-
<b>Solde à la charge de la PME :</b>	<b>1'500.-</b>

### Comment déposer une demande

La demande d'aide financière cantonale se fait par l'intermédiaire du conseiller PEIK qui inscrit sur son offre d'audit la part de la subvention cantonale à laquelle la PME a droit. Dès que la PME accepte l'offre PEIK, notre service en est informé et le montant de la subvention est réservé.

Lorsque l'audit PEIK est terminé et que le rapport est remis à la PME, celle-ci confirme avoir pris connaissance du document et dépose une copie de la facture de l'audit, sur la plateforme informatique PEIK, ce qui déclenche le versement de l'aide financière cantonale.

**Vous êtes intéressé ? Alors demandez dès à présent une offre à un conseiller PEIK proche de chez vous à l'adresse suivante : [www.PEIK.ch](http://www.PEIK.ch)**

